

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 15 DECEMBRE 2016 À 18h30

PROCES-VERBAL N° 339

| | |
|------------------------------|---|
| Présents | Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Emilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, présidente, Marianne LEUPPI-COLLET, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ. |
| Excusée | Mme Marie-Thérèse PYTHOUD |
| Assistent à la séance | M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste |

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2016
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sports » du 1^{er} novembre 2016
5. Approbation du rapport de la commission canalisations » du 23 novembre 2016 « Mobilité, routes et canalisations du 23 novembre 2016
6. Approbation du rapport de la commission « Sociale, culture et évènements » du 28 novembre 2016
7. Approbation du rapport de la commission « Aménagement, bâtiments et emplacements » du 29 novembre 2016
8. Approbation du rapport de la commission « Accueil » du 5 décembre 2016
9. Point de situation sur les dossiers en cours
10. Propositions individuelles

Mme Jaquier, présidente, ouvre la séance et salue l'assemblée.

Mme Jaquier excuse Mme Pythoud et signale que M. Monnard aura quelques minutes de retard.

1. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2016

Mme Bovy signale une erreur dans la liste des personnes présentes. Elle n'était pas présente à cette séance. En revanche, c'était bien le cas de Mme Dugerdil, M. Guerreiro et M. Jolissaint.

Le procès-verbal, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le bureau du Conseil municipal n'a pas de communication.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** souhaite aux conseillers municipaux et à leurs familles les meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

- Une effraction a eu lieu à la Mairie, mais rien n'a apparemment été volé. Des mesures de sécurité ont été prises immédiatement et des devis ont été demandés pour l'installation d'un système d'alarme.
- La séance de conciliation concernant l'auberge de Dardagny a eu lieu, mais elle n'a rien donné. Une résolution devra être prise par le Conseil municipal au mois de janvier. Une fois que le Conseil municipal se sera prononcé, **M. Duchêne** pourra la présenter au juge qui prendra une décision.

Arrivée de M. Monnard

- La FAO ne paraîtra plus sous forme papier à partir de janvier 2017.
- La commune a signé l'appel contre l'application aveugle du règlement Dublin (droit d'asile). Il a par ailleurs été demandé aux signataires s'ils souhaitaient apporter une contribution financière. **M. Duchêne** demande donc au Conseil municipal s'il souhaite que la commune y contribue.

Mme Dugerdil indique que la commission « Sociale, culture et événements » a constaté qu'il lui restait un solde de Fr. 250.- non dépensé dans le compte des subventions sociales.

M. Duchêne précise qu'il est possible de contribuer davantage si le Conseil municipal le souhaite.

Mme Bovy explique que cette initiative vient d'un groupe parti du Foyer des Tattes estimant que le renvoi des requérants et autres personnes en fin de droit étaient exécutés dans des conditions inhumaines. Il a donc rédigé un « appel contre l'application aveugle de Dublin ». **Mme Bovy** précise que Dublin correspond à des règles juridiques internationales pour réguler les problèmes de requérants entre les différents pays signataires de cette convention. **Mme Bovy** a été approchée par les auteurs de cet appel et elle a trouvé que c'était intéressant, d'autant que la commune a été confrontée directement au problème de l'application de la convention de Dublin avec Fayed.

Mme Jaquier demande si le Conseil municipal souhaite verser Fr. 250.- ou Fr. 500.-.

Le Conseil municipal accepte de verser Fr. 500.- par 7 voix, la proposition de verser Fr. 250.- ayant recueilli 5 voix.

- **M. Carrara** indique que, sur la route du Mandement à la hauteur de la forge, l'installation des cinq potelets, aux frais de la commune, a été acceptée par la DGGC et la DGT.

M. Duchêne ajoute qu'il faudra faire un bilan après cet essai qui va durer une année. S'il est positif et que la commune décide alors de les garder, elle devra faire une demande d'autorisation de procédure accélérée.

- **M. Carrara** signale que M. Tanari aura une séance avec l'État, le 21 décembre 2016, pour le carrefour du Café de la Poste.
- **Mme Zoller** signale que la pré-réception de la crèche a eu lieu le 8 décembre 2016 et que la réception elle-même aura lieu le 22 décembre 2016. La commune va ensuite signer le bail début janvier 2017 avec une entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017. Du point de vue du budget, Mme Zoller avait prévu que cela intervienne le 1^{er} mai 2017, mais, vu les taux hypothécaires, le montant de l'allocation de la crèche (budgété à Fr. 70'000.-) se situera finalement entre Fr. 52'500.- et Fr. 55'000.-. Elle n'a pas donc négocié avec la régie Cogérim la possibilité de reporter le début du bail. La prise en charge des locaux aura donc lieu pour le 1^{er} avril 2017. Cela étant, il sera possible de faire venir les différents corps de métiers nécessaires pour les travaux avant cette date.

Les informations pour les préinscriptions à la crèche seront mises sur les sites internet de Russin et Dardagny dès le lundi 19 décembre 2016.

- La Mairie a reçu les auteurs de la pétition concernant le jardin d'enfants Zébulon avec qui il a été décidé de faire une enquête auprès des citoyens des communes de Dardagny et Russin. Cela a d'ailleurs causé quelques questionnements de la part de la commune de Russin, mais les réponses nécessaires lui ont été apportées. Finalement, le questionnaire a été envoyé à une soixantaine de familles avec un délai de retour au 16 décembre 2016. Celles-ci doivent dire si elles sont intéressées par un jardin d'enfants, pour combien de jours le cas échéant et quel prix elles sont prêtes à mettre. À ce jour, la Mairie a reçu 10 réponses et elle va probablement en recevoir encore quelques-unes la semaine prochaine. Pour l'instant, le bilan est assez négatif et il ne conduit pas à envisager l'ouverture de Zébulon. Il faudrait qu'il y ait 20 à 30 réponses de parents qui veuillent bien s'engager et payer le juste prix cette prestation.
- À partir de la rentrée scolaire 2017, la gestion du restaurant scolaire sera reprise par le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.
- **Mme Zoller** aimerait revenir sur la présence attendue des conseillers municipaux aux manifestations communales. Lorsque l'on s'est engagé pour la commune, on doit participer aux actions communales. **Mme Zoller** peut comprendre que les gens aient d'autres activités, mais ils doivent s'excuser s'ils ne peuvent pas venir. Il est important de savoir sur qui il est possible de compter pour l'organisation des manifestations. Ainsi, seules trois personnes étaient présentes pour mettre en place la fête de l'Escalade.

M. Carrara signale que, lors de la distribution des cadeaux aux aînés, il faudra profiter pour annoncer que la raclette des aînés aura lieu le samedi 21 janvier 2017.

4. Approbation du rapport de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sports » du 1er novembre 2016

Mme Ramu indique que la commission a reçu la jeunesse et l'APE pour un retour sur les promotions. Cela s'est très bien passé. Ils n'ont toutefois pas l'air d'être forcément intéressés par travailler plus.

Mme Zoller signale une remarque qui a été faite par Suzanne Serafini concernant la première partie du procès-verbal, c'est-à-dire la discussion sur les promotions avec Russin, l'APE et la jeunesse. Il est dit, à l'avant-dernier paragraphe, que le budget carrousel se situe aux environs de Fr. 4'000.- pour chaque Mairie une année sur deux et de Fr. 3'500.- pour l'APE. Il faut bien comprendre que Dardagny paie Fr. 4'000.- lors d'une année, puis Russin paie Fr. 4'000.- l'année suivante et ainsi de suite.

Mme Ramu signale que l'apéritif organisé au PNI pour remercier Fanny Bocquet était vraiment sympathique.

Le rapport de la commission « Petite enfance, scolaire, jeunesse et sports » du 1er novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du rapport de la commission « Mobilité, routes et canalisations » du 23 novembre 2016

Le rapport de la commission « Mobilité, routes et canalisations » du 23 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

6. Approbation du rapport de la commission « Sociale, culture et événements » du 28 novembre 2016

Concernant la raclette des aînés, **Mme Dugerdil** rappelle que les conseillers ont rendez-vous le samedi 21 janvier 2017 à 8h30. Sans nouvelle de leur part, elle estimera que leur présence est

confirmée. Quant à la sortie du Conseil municipal, initialement prévue le 25 février 2017, elle est reportée. Enfin, concernant le voyage de fin de législature, il pourrait se dérouler en 2019, soit pendant l'Ascension (jeudi 30 mai 2019), soit pendant la Pentecôte (lundi 10 juin 2019). **Mme Dugerdil** propose que le Conseil municipal choisisse une de ces deux dates lors de sa prochaine séance.

M. Duchêne signale que l'exécutif attend encore de connaître les dates du voyage des maires.

Mme Hutin note qu'il est indiqué au point 3 que « les vins et les verres pour les pousse-café seront amenés par Émilienne Hutin ». En fait, il était prévu de regarder les vins qu'il resterait dans le stock de la Mairie. Si cela ne devait pas suffire, une solution sera trouvée.

Mme Ramu fait remarquer que le point 4 ne concerne pas le repas, mais la sortie des aînés.

M. Pottu relève qu'il doit y avoir une erreur, au point 2, parce que le 24 décembre n'est pas un jeudi.

Mme Zoller indique qu'il s'agit bien du samedi 24 décembre 2016.

Mme Rivoire adresse ses remerciements au Conseil municipal, à la Maire et à la commission pour la subvention à la fondation Cansearch.

Le rapport de la commission « Sociale, culture et événements » du 28 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

7. Approbation du rapport de la commission « Aménagement, bâtiments et emplacements » du 29 novembre 2016

M. Vasey note que le procès-verbal est assez développé. Un point important de cette séance concernait en effet la mise en phase opérationnelle du projet du stade du Moulin suite à l'acceptation d'un crédit allant dans ce sens dans le budget.

M. Vasey indique qu'il y a eu longues discussions en commission par rapport au premier montant annoncé. Il rappelle que, dans le cadre du budget, un montant de 1 million de francs avait été annoncé pour la partie construction et un montant de Fr. 500'000.- pour la partie des terrains. En mettant en place cette phase opérationnelle, sachant qu'il y avait l'idée de commencer ces travaux en 2017, la commission a pris contact avec le bureau Tanari pour qu'il fasse une offre et pour regarder comment organiser le choix du mandataire. Au vu des objectifs, des services à consulter, de la complexité du lieu, de la difficulté des autorisations de construire dans ce type de terrain, etc., le bureau Tanari a proposé de travailler plutôt avec un concours restreint. Il faut préciser que, en raison des montants en jeu, la commune sera obligée de faire une mise en concurrence. Cela pourrait donc se faire sous la forme d'un appel à mandat en choisissant trois ou quatre bureaux capables de travailler sur ce type de dossiers. Une autre solution consisterait à faire un mini-concours en établissant un programme et un cahier des charges. Sur cette base, trois ou quatre bureaux d'architectes développent un avant-projet dont le meilleur sera sélectionné par un jury de professionnels et de représentants de la commune. Dans le courrier que **M. Vasey** avait envoyé à l'exécutif pour l'évaluation des budgets, il avait prévu un montant de Fr. 8'000.- pour un appel à mandat, la solution envisagée au départ. L'exécutif avait répondu que cela passerait dans l'enveloppe des études d'aménagement. Maintenant, la proposition de faire un concours se présente, ce qui est un peu différent. La commission a donc discuté sur la formule permettant d'arriver au meilleur projet et elle a décidé, à une faible majorité, de partir sur l'idée d'un concours avec trois bureaux.

M. Vasey signale que la commission a également discuté du montant des travaux. Le coût de l'ouvrage est annoncé à 1,8 million de francs dans le rapport alors qu'il était question d'un montant de 1,5 million de francs dans le cadre du budget. Entre-temps, c'est un montant de 1 million de francs qui a été voté dans le budget 2017. **M. Vasey** rappelle qu'il a été toujours dit que le projet devait se faire avec des étapes, le bâtiment dans un premier temps et le terrain

synthétique dans un deuxième temps. Étant donné que le bureau mandaté doit savoir sur quoi il va travailler, c'est pour cette raison que le montant de 1,8 million de francs apparaît. Pour autant, il est possible de demander que le projet comporte des étapes de réalisation.

Depuis le moment où ces budgets ont été annoncés, la commission a travaillé sur le dossier. **M. Vasey** a, pour sa part, eu l'occasion de s'occuper, au niveau professionnel, de projets de stades. Il s'est ainsi rendu compte que les prix de construction étaient plus élevés que ceux qui avaient été estimés au départ, ce qui explique une partie des différences. Par rapport aux Fr. 500'000.- pour le terrain, il faut savoir que les architectes ont l'habitude, quand ils présentent des chiffres, d'avoir les constructions et les aménagements extérieurs. Cela représentait Fr. 350'000.- pour le terrain synthétique sur la base des prix annoncés par M. Guerreiro, suite à ses contacts avec l'entreprise Jacquet, et Fr. 150'000.- pour les réaménagements en lien avec tout ce projet. Dans le budget, le choix a été fait de prévoir un montant de 1 million de francs.

Mme Jaquier comprend que la discussion porte sur le montant de 1 million de francs.

M. Vasey indique qu'il s'agit tout d'abord de valider le mode de fonctionnement pour le choix du mandataire. Par ailleurs, il y a maintenant 1 million de francs à disposition dans le budget 2017 pour réaliser ce 1^{er} palier du projet.

Mme Ramu constate que le total du projet est tout de même supérieur à 1 million de francs. Il s'agit pour l'heure de la première étape jusqu'à concurrence de ce montant.

M. Vasey confirme qu'il y a une part des aménagements extérieurs qui n'est pas comprise dans ce million de francs.

Mme Ramu demande si le montant pour le bâtiment n'est pas déjà de 1,2 million de francs.

M. Vasey explique que le montant de 1,2 million de francs correspond à une estimation à Fr. 1'000.- le m³. Il y a par ailleurs une autre estimation à Fr. 800.- le m³.

Mme Ramu aimerait comprendre quelle estimation est la bonne.

Mme Hutin signale que, dans le cadre des discussions de la commission sur le choix entre un concours et une mise à mandat, il avait été stipulé que, dans le cas d'un concours, il faudrait demander à l'architecte de faire ce travail d'économies et de trouver des solutions pour arriver à faire ce bâtiment pour 1 million de francs.

M. Guerreiro estime que la différence par rapport au 1 million de francs prévus dans le budget vient du fait qu'on était parti au départ sur un projet avec le bâtiment plus le terrain synthétique. Maintenant, il s'agit de savoir si la commune va faire un projet de bâtiment au rabais qui ne va pas satisfaire à long terme les exigences et les besoins d'avoir de telles installations, notamment vu l'augmentation du nombre d'habitants dans la commune. Si la commune met 1 million de francs pour le bâtiment, d'après ce qu'on a vu et d'après le cahier des charges, cela sera déjà juste par rapport aux besoins actuels. Par ailleurs, il est clair qu'on ne peut pas faire ce bâtiment sans faire les aménagements extérieurs. **M. Guerreiro** aimerait donc que le Conseil municipal réfléchisse bien pour faire un bâtiment qui va servir à la jeunesse et qui amènera des enfants et des adultes à faire du sport.

M. Carrara estime que, si la commune mandate des bureaux d'études, elle mettra ce montant de 1 million de francs dans leur cahier des charges. S'ils estiment qu'ils ne peuvent pas y arriver dans ces conditions, ils viendront le dire. La commune mandate des professionnels et c'est à eux ensuite de démontrer qu'ils ne peuvent pas y arriver pour le montant prévu. Par ailleurs, on ne peut pas parler de bâtiment au rabais. On sera peut-être étonné par les propositions qui seront faites.

M. Pottu se demande pourquoi mettre au concours un bâtiment qui n'est apparemment pas très compliqué à faire. Il n'en voit pas la nécessité. La commune pourrait d'ailleurs s'occuper

elle-même et avec l'aide du club d'une partie des travaux, notamment de la démolition (à l'exception de l'amiante).

Mme Dugerdil signale que la commission s'est réunie durant un certain nombre d'heures et ses membres ont maintenant l'air de passer pour des rigolos. Il se trouve que certains commissaires ont une connaissance professionnelle sur ces questions et que d'autres apprennent au fur et à mesure. Au départ, le choix s'était porté vers un mandat sans savoir exactement ce qu'il en était. Ensuite, la commission s'est rendu compte qu'un concours permettrait d'ouvrir davantage de portes et d'avoir des projets mieux ficelés que dans le cadre d'un appel à mandat. **Mme Dugerdil** souligne que la commission a travaillé de longues heures sur ce dossier et que les chiffres ne sortent pas de nulle part. Le rapport dit clairement que le coût prévu pour la construction du bâtiment est de 1 million de francs. Si la commune décide de procéder à un concours, des professionnels vont plancher sur ce projet. C'est à eux de fournir les réponses et pas au Conseil municipal d'ergoter pendant des heures sur ce point.

Mme Bovy fait remarquer que les membres de la commission ne sont pas tous des professionnels dans ce domaine, mais ils ne sont pas des guignols non plus. Ils essayent de réfléchir et, dans un premier temps, **Mme Bovy** n'avait pas réalisé qu'il n'y avait pas de projet au bout d'un appel à mandat. Elle s'est ainsi rendu compte qu'elle préférerait avoir directement le projet. Une fois que les commissaires étaient bien renseignés, la commission a donc décidé de préconiser un concours plutôt qu'un appel à mandat. Concernant le montant, la décision a été prise à l'unanimité que cela serait 1 million de francs. À partir de là, il revient aux personnes devant construire ce bâtiment de se conformer à cette enveloppe budgétaire.

Mme Bovy relève que ce rapport a fait l'objet, hier, d'un e-mail adressé aux membres de la commission avec une copie adressée à la Mairie. Elle estime que cela ne va pas. Il ne faut pas confondre le fonctionnement d'une commission avec une cour d'école où l'on va se réfugier vers la maîtresse d'école lorsque cela ne va pas. Les conseillers municipaux ont été élus comme représentants de la population et ils ont un devoir à accomplir. Ce comportement est un manque de respect du fonctionnement du Conseil municipal et de l'exécutif. Il ne faut pas tout mélanger. **Mme Bovy** n'a pas de problème avec le contenu du message et il peut tout à fait y avoir des désaccords. Au pire, ce message pouvait demander à la commission l'organisation d'une nouvelle séance et le retrait du rapport. Par contre, le fait d'envoyer cet e-mail avec une copie à la Mairie est violation du secret de fonction. La Mairie n'a pas à être informée de ce qu'il se passe dans la commission. Par ailleurs, **M. Carrara** ayant assisté à ces séances, il pouvait rapporter la teneur des débats à l'exécutif, mais ce n'est pas le rôle des conseillers municipaux. Maintenant, le mal est fait, mais **Mme Bovy** aimerait que cela ne se reproduise pas.

M. Vasey trouve qu'il y a quelque chose de pas très sain. Il est dommage de prendre des décisions dans une telle situation. Il est vrai qu'il y a la question financière, mais il y a aussi une qualité de projet à avoir. **M. Vasey** avait le devoir de rendre attentifs les commissaires au fait que la solution choisie pouvait ne pas être satisfaisante. Il ne croit pas qu'on puisse dire « vous aurez ça pour 1 million de francs ». La commune sera jugée sur ce site et elle ne peut pas faire les choses n'importe comment. Pour autant, **M. Vasey** ne dit pas qu'il faut faire des grands gestes architecturaux. Le choix a été fait de ne réaliser que la partie de construction et pas le terrain, mais on peut se demander si cela répond vraiment aux besoins. Aujourd'hui, **M. Vasey** se demande s'il ne faudrait pas suivre un processus peut-être un peu plus lent. Il s'agirait de se mettre d'accord sur le processus d'études puis de le lancer. Ensuite, le coût de l'ouvrage serait voté sur la base d'un projet définitif qui aura été chiffré précisément par un professionnel choisi. **M. Vasey** précise que, souvent, les architectes sont mandatés par les communes pour un crédit d'études et que ce n'est que dans un deuxième temps que le crédit de construction est voté.

M. Vasey pense qu'il faut voir le projet sur l'ensemble du terrain. Le concours est d'ailleurs un processus auquel la commune sera à nouveau confrontée concernant la parcelle 614. L'idée n'est pas de retarder le processus et l'assainissement du stade dont il avait été décidé d'en faire une priorité. Il s'agit de faire une première phase d'études en fixant un cadre, notamment celui de l'enveloppe budgétaire qui a été définie. Pour autant, il faut voir le projet dans son ensemble et ne pas se limiter à prendre en considération le bâtiment.

M. Vasey relève qu'en plus du million de francs mis au budget pour le stade, il y a aussi un montant de Fr. 300'000,- concernant pour la parcelle 614. Il n'avait toutefois jamais demandé ce budget pour la parcelle 614, mais seulement Fr. 44'000.-. Il est vrai que l'on a aussi envie d'aller de l'avant sur ce point, mais on peut peut-être prendre ce montant de Fr. 300'000.- et le destiner au stade. **M. Vasey** se demande s'il ne serait pas raisonnable de suivre cette proposition maintenant et de voter ensuite un crédit de construction, mais sur la base d'un projet qui a été choisi, validé et chiffré précisément. Mme Ramu a fait le travail d'aller chercher les démarches qui ont été faites sur d'autres stades, mais à chaque fois ce sont des projets où il y a déjà eu des architectes choisis et où c'est des devis généraux qui ont été établis. C'est sur cette base que les crédits de constructions sont votés.

Mme Jaquier se demande si, vu la complexité du projet, il ne faudrait pas renvoyer le rapport en commission.

Mme Dugerdil estime qu'il faut quand même avancer sur ce concours, selon la proposition de la commission, et mandater 3 bureaux pour disposer de chiffres concrets sur un projet concret.

Mme Hutin note que, si le Conseil municipal accepte ce rapport, et que les architectes disent qu'il est impossible de réaliser un tel projet pour 1 million de francs, la commission reviendra avec de nouvelles propositions. Maintenant, il faut avancer sinon tout le travail effectué n'a servi à rien.

Mme Rivoire comprend que le Conseil municipal se prononce aujourd'hui sur une recommandation consistant à réaliser un concours avec 3 architectes et sur la base d'un budget de 1 million de francs. Ensuite, une fois que la commune disposera de propositions concrètes, il sera possible d'ajuster le tir en termes de budget ou d'exigences.

Mme Dugerdil confirme la remarque de Mme Rivoire.

M. Vasey pense que, si la commune lance un projet de concours, c'est sur l'ensemble. Il faut être d'accord sur ce point. Jusqu'à présent, il a toujours été accepté que le projet se fasse sur un ensemble jusqu'à la mise à l'enquête.

Mme Dugerdil constate que cela correspond à ce qui est écrit dans le rapport.

Le rapport de la commission « Aménagement, bâtiments et emplacements » du 29 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

M. Duchêne rappelle que la commune a payé pour acquérir les plans d'un architecte de Russin. Il aimerait savoir ce qu'elle va en faire et si les architectes mandatés recevront une copie de ceux-ci.

M. Carrara signale que la commission a maintenant reçu ces plans.

M. Vasey signale que la commune a reçu ces documents qui ne comportent aucune trace du nom du bureau. Ce sont de très bons documents, complètement neutres, que la commune pourra effectivement transmettre à tous les concurrents. D'ailleurs, il faut se souvenir que la commission ne disposait d'aucun plan sur le stade au moment où les premières estimations ont été faites. **M. Vasey** précise qu'il est envisagé que le bureau d2 soit l'un des bureaux consultés.

8. Approbation du rapport de la commission « Accueil » du 5 décembre 2016

Mme Hutin signale que le bus de la ligne P convient finalement assez bien le matin pour Lalesh. C'est plus compliqué pour le retour, mais une solution a été trouvée avec les personnes qui ramènent Rodi. Il faut également dire que Fayed est arrivé par surprise dimanche, mais on ne sait pas combien de temps il va pouvoir rester.

Mme Jaquier signale que M. Pedrosa va devoir d'ailleurs quitter le Conseil municipal pour aller chercher Rodi au stade.

Départ de M. Pedrosa.

Le rapport de la commission « Accueil » du 5 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

9. Point de situation sur les dossiers en cours

M. Vuissoz signale qu'il a continué à travailler pour trouver une solution contre les odeurs de l'ancien container du GIAP et il a demandé à M. Carrara de venir vérifier le résultat samedi. Pour le moment, les odeurs sont bonnes, mais il y a un suivi à faire.

Mme Dugerdil a été prise à partie par une habitante de Dardagny lui disant que la ligne P ne fonctionnait pas bien. Le bus aurait tout le temps du retard, ce qui la conduit à rater le train.

M. Wyss confirme que la Mairie a reçu des remarques allant dans ce sens de deux ou trois personnes. Elle leur a demandé d'écrire directement aux TPG, même s'il faut leur laisser un peu de temps pour faire les éventuels ajustements nécessaires à cette nouvelle ligne. Il semble également qu'il y ait des incompatibilités avec les horaires du train, mais la Mairie n'est pas débordée par des réclamations au sujet de cette ligne.

M. Duchêne précise qu'un bilan devra être fait sur cet essai dans une année. Si les usagers rencontrent des problèmes, il faut qu'ils écrivent directement aux TPG.

10. Propositions individuelles

Mme Bovy signale que la commission « Communication » a envisagé de publier des photos de la déchetterie en première page pour évoquer le problème récurrent lié aux déchets. Elle n'y est personnellement pas très favorable et elle aimerait savoir si l'exécutif pourrait financer la publication d'un petit tiré à part de quatre pages pour faire une information sur les déchetteries. **Mme Bovy** veut bien se charger, avec l'aide de quelques personnes, pour préparer quelque chose de bien.

M. Duchêne répond qu'il faut faire une demande de devis.

Mme Bovy signale qu'André Wyss, qui habite la commune, aurait très envie de faire le discours du premier août. Elle note également que le Conseil municipal a renoncé à faire un petit voyage pour voir comment il est possible d'aménager la parcelle 614. L'idée de faire une petite sortie d'un jour reste toutefois intéressante. Il a ainsi été évoqué l'idée d'aller faire une visite du Palais fédéral, si possible lorsqu'il est en activité. Il faudrait ainsi avoir des contacts avec des gens qui travaillent là-bas.

Mme Dugerdil trouve que c'est une très bonne idée. Mme Maury Pasquier et M. Cramer pourraient peut-être recevoir le Conseil municipal à Berne.

La proposition d'organiser une sortie au Palais fédéral est approuvée à l'unanimité.

M. Monnard relaie une interrogation de plusieurs citoyens s'interrogeant sur les personnes qui ont déménagé à Challex ou aux alentours, mais qui laissent leur nom sur une boîte aux lettres à Dardagny. Il demande si la commune est péjorée par cette situation.

M. Duchêne répond que la commune ne peut rien faire si ces personnes ont leurs papiers déposés à Genève. Cela étant, s'ils déclarent une résidence secondaire en France voisine, cela signifie aussi qu'ils ne peuvent pas y vivre toute l'année. Le cas échéant, cela peut aussi être la régie des immeubles concernés qui doit intervenir.

Mme Rivoire demande s'il serait possible d'avoir une poubelle supplémentaire à la sortie du village de Dardagny au niveau des serres de Cultures Locales.

M. Duchêne répond que le cantonnier a déjà été avisé. Il va regarder pour éventuellement mettre un fût ou une poubelle verte à cet endroit.

Mme Rivoire aimerait savoir s'il serait possible d'avoir quelque chose de plus propre qu'un vieux fût. En effet, à l'époque, elle s'est toujours demandée si ce n'était pas un déchet abandonné là qui servait de poubelle.

M. Duchêne relève que, quelle que soit la solution, cela n'empêchera pas les personnes de mettre les déchets à côté de la poubelle.

Mme Rivoire souhaiterait que le début de la commission « Communication » puisse être repoussé un peu plus tard. Étant donné que cela ne sera possible, elle annonce qu'elle arrivera avec un peu de retard.

Mme Jaquier lève la séance à 20h03.

La présidente

Une conseillère
municipale

Le secrétaire

Marie-Pierre Jaquier

Sophie Dugerdil

Roger Wyss